



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle d'évaluation
des apprentissages**

du Collège Bart

Décembre 2019



Québec, le 20 janvier 2020

Monsieur Nicolas Bellerose
Directeur général
Collège Bart
751, Côte d'Abraham
Québec (Québec) G1R 1A2

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 16 décembre 2019, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège Bart, adoptée par son conseil d'administration le 8 février 2019. Cet examen, réalisé conformément au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Le Collège a apporté des précisions à un article concernant les modalités de reprise d'un cours échoué trois fois ou plus par l'étudiant.

Lors de sa réunion du 16 avril 2019, la Commission avait jugé la version précédente de la PIEA du Collège Bart ***entièrement satisfaisante***. Ce jugement est maintenu.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Louis Morneau, directeur des études